



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 Mars 2019

Présents : BASTIEN Olivier, BAZIN Alain, CREUSILLET Aurélien, FERVILLE Fanny, FOURRIERE Laurent, FOURRIERE Bruno, PHILIPPE Guy

Excusées : FERVILLE Fanny, LIPPERT Carine

Absentes : FEYEN Marjorie,

Taux d'imposition 2019 :

Le conseil décide, comme en 2018, de maintenir les taux communaux au niveau actuel, à savoir :

Taxe d'habitation : 8.66% Foncier Bâti : 10.92% Foncier Non Bâti : 18.65%

Taxe d'Assainissement :

Le conseil décide de ne pas augmenter la taxe d'assainissement. Celle-ci reste donc fixée à 1,07€ par m3.

CA 2018 Budget 2019 :

Commune : - Le Compte administratif est excédentaire de 91 299.62€ en fonctionnement et déficitaire de 29 889.68 € en investissement, soit un résultat net excédentaire de 61 409.94 €.

- Le budget 2019 est équilibré en Investissement à 377 267.35€ et est excédentaire en fonctionnement de 12 500 €. 160 734,26€ de recettes pour 148 234 26 € de dépenses prévues.

Assainissement : - Le Compte administratif est excédentaire de 15,82 € en fonctionnement et de 21 193,92 €, soit un résultat net excédentaire de 21 350.74 €.

Le budget 2019 est :

- excédentaire en fonctionnement de 3 740,02 €. 28 526,62 € de recettes pour 24 786,60 € de dépenses prévues.
- excédentaire en investissement de 21 345,64 €. 36 900,75 € de recettes pour 15 555,11 € de dépenses prévues.

Compétence assainissement :

Le maire rappelle que conformément à la loi « NOTRe » le transfert de la compétence assainissement sera automatique au 1^{er} janvier 2020 sauf si 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose. Dans ce cas, le transfert sera repoussé au 1^{er} janvier 2026.

- Considérant ces conditions et souhaitant mettre à profit cette période pour consolider les comptes de cette section en anticipant le remboursement de l'emprunt, Le conseil décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence assainissement à la communauté de communes de Mad et Moselle au 1^{er} janvier 2020.

Travaux rénovation du Presbytère :

Le conseil valide la proposition retenue par la commission d'appel d'offres. Le montant global prévisionnel des travaux des entreprises retenues s'élève à 177 173,87 € HT et 198 793,33€ HT avec les différentes options. Soit inférieur de 26,39% sur le marché de base et de 17,41% sur le marché global par rapport à l'estimatif de l'architecte qui s'élevait à 240 703,50€ HT.

Chasse :

Le bail de chasse étant à échéance au 31 mars, le locataire souhaite une renégociation à la baisse du coût de location, et propose 22 €/Ha. Actuellement le prix est de 24,33 €/Ha pour une recette annuelle de 3 650 €.

Le conseil refuse cette proposition et accepte une reconduction au tarif actuel. Proposition sera faite à la société de chasse

(La société a accepté cette proposition, depuis.)

Point divers :

- La table de pique-nique sur la place du Puy en Velay étant abimée, elle sera remplacée
- Les thuyas situés devant le cimetière seront arrachés et remplacés à terme par une haie arbustive de petite taille.

Le Maire,
Gérard ANDRE